

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25-313-1922 portant renouvellement du mandat de M. Cromazy, membre suppléant du conseil d'administration.

n° 25-313-1922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1922

Numéro JO
n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro
31 décembre 1922

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 mars 1917, portant réorganisation du conseil d'administration de la colonie

Vu l'arrêté en date du 24 décembre 1925 nommant M. Crémazy, membre suppléant du conseil d'administration pour une période de deux ans,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est renouvelé pour une période de deux ans, le mandat de M. Crémazs, membre suppléant du conseil d'administration de la colonie de la Côte Française des Somalis.

Art. 3

Le présent arrêté sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

E. LIPPMANN.